



Monsieur Benjamin RAIGNEAU
Directeur des Ressources Humaines du GPF SNCF
2, place aux Etoiles – CS 70001
93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

Paris, le 19 juillet 2019

Objet : Lettre de réserves au protocole d'accord salarial 2019

N° Réf. : 20190719 n° 80

Monsieur le Directeur,

La Fédération **UNSA-Ferroviaire** regrette l'insuffisance chronique - pour la 5^{ème} année consécutive - des mesures de revalorisation salariale, au regard de l'augmentation constante du coût de la vie, et dans un contexte, au sein du Groupe Public Ferroviaire (GPF), de suppressions d'emplois, de conditions de travail de plus en plus dégradées et de productivité accrue.

La Fédération **UNSA-Ferroviaire** considère que les efforts et « l'investissement des salariés » ainsi que « l'amélioration de la performance » sont trop peu reconnus par la Direction.

L'**UNSA-Ferroviaire** déplore également que certaines de ses revendications n'aient pas été retenues par la Direction, et d'avoir dû recourir au dépôt d'une Demande de Concertation Immédiate (DCI), ce qui dénote la piètre qualité actuelle du dialogue social au sein du GPF.

Cependant, compte-tenu des avancées qu'elle a obtenues lors de cette DCI, la Fédération **UNSA-Ferroviaire**, conformément à sa posture d'Organisation Syndicale progressiste et responsable, signe le présent Accord dans l'intérêt des salariés, afin qu'ils puissent bénéficier des mesures - même notoirement insuffisantes - proposées par la Direction.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Didier MATHIS
Secrétaire Général

Florent MONTEILHET
Secrétaire Général Adjoint